

**Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 juillet 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

Le deux juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand LE JOUANARD.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Frédéric DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur David THIESSARD représenté par Monsieur Gilles PAGNY, Madame France HERY représentée par Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Frédéric DUPONT

OBJET : 5.1 Subvention classe de découverte

Les enseignantes de l'école Lefebvre organisent une classe de découverte à Belle-Isle-en-Terre du 13 au 15 octobre 2025, pour les élèves de leur classe.

Ce projet pédagogique est financé par l'Amicale Laïque de Plouézec. Toutefois, pour bénéficier d'une aide financière au titre de l'appel à projet "PASS Classe nature et biodiversité" destinée à soutenir ce type de projet, il est nécessaire que la demande soit portée par une structure juridique habilitée à la recevoir. En l'occurrence, seule la commune peut percevoir directement cette subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la commune à percevoir la subvention accordée par la Région, et de procéder à son reversement à l'Amicale Laïque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Plouézec, à l'unanimité des membres présents et représentés :

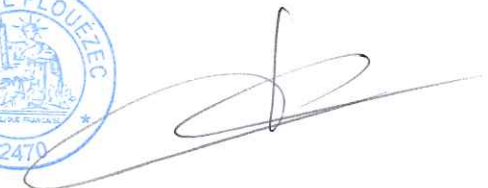
- Autorise la commune de Plouézec à percevoir la subvention accordée par la

- **S'engage** à reverser l'intégralité de cette subvention à l'Amicale Laïque de Plouézec.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Brendan LE FAUCHEUR



Le Maire,
Gilles PAGNY,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.